

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

3

Total votants :

26

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2022 à 16H00

Date de la convocation : 25 janvier 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} février 2022 à 16h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Jean-Eric GARRET, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Rachel BOURNIER, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge THEALLIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Ghislaine DUBIEN à Philippe CAYRE
Bernard LORTON à Stéphane RODIER
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON

Membres du Bureau excusés :

Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Ludovic COMBE.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

REGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) 3-11 ANS

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne organise en régie directe, cinq Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3-11 ans : l'ALSH d'ARCONSAT, d'AUBUSSON D'Auvergne, de LA MONNERIE-LE MONTEL, de PUY-GUILLAUME et de THIERS.

A destination des familles, le Règlement Intérieur des ALSH 3-11 ans détaille les modalités d'accueil des enfants dans chaque structure. Il précise également les modalités d'inscriptions et de facturation du service. L'inscription d'un enfant en ALSH engage la famille à respecter le Règlement Intérieur.

AR Prefecture

063-200070712-20220201-DBC20220201_01-DE
Reçu le 28/02/2022
Publié le 28/02/2022

Considérant la nécessité de formaliser les règles de fonctionnements des ALSH et ainsi faciliter les liens entre les équipes d'animations, les enfants et les familles.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement 3-11 ans de Thiers Dore et Montagne.

TOTAL VOTANTS : 26

Membres présents : 23

Membres représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour : 26

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

